

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023, à 18 h. La séance extraordinaire a été dûment convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>e</sup> Karine Simard sont également présents.

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023

2023-155

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 tel que présenté.

2 Autorisation de signature de transaction et quittance - Dossier de cour 300-17-000025-187

2023-156

CONSIDÉRANT l'offre commune de règlement hors cour proposée par les parties dans le dossier de la cour supérieure no 300-17-000025-187 et dont copie a été remise au conseil municipal;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la transaction-quittance intervenue au sens de l'article 2631 du *Code civil du Québec* dans le dossier portant le numéro 300-17-000025-187.

De transmettre copie certifiée conforme de la résolution à Me Raphaëlle Mignault, du bureau Norton Rose Fullbright, représentant de l'assureur de la Ville de Montmagny dans ce dossier.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

4 Levée de la séance

2023-157

Il est proposé par Mme Michelle Bernard

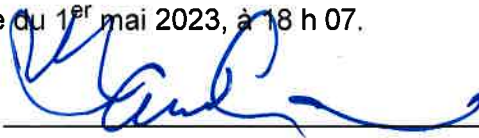
Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023, à 18 h 07.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023.



MAIRE